

# EN 13241-1 ou la norme sécurité portail en vigueur



## Les normes de sécurité à respecter

Il existe une norme européenne EN 13241-1 qui régit la pose d'un portail ou d'une porte de garage à système d'ouverture automatique dans une enceinte privée. Cette norme, plus exigeante que la précédente norme française NF 25-362, exige des constructeurs de portails, une obligation de résultat de leur part mais aussi une obligation d'entretien régulier chez les particuliers.

Selon cette norme européenne, tous les matériaux utilisés en vue d'une pose d'un système d'automatisme **doit porter la marque CE**. Seule la marque pourra garantir la conformité de ces matériaux à la norme européenne. A la pose, des tests doivent encore être réalisés par les professionnels pour vérifier qu'il n'y a aucun risque de cisaillement, d'écrasement, de coincement ou de pincement dans le système. Le professionnel dans ce cas, mènera les tests au moyen d'outillages spécialisés et certifiés.

Les résultats de ces tests peuvent par la suite contraindre les propriétaires du portail à installer des cellules photoélectriques intégrées au portail. Ce qui a pour effet de signaler tout objet ou individu pouvant entraver le mouvement de ce dernier lorsqu'il s'ouvre ou se ferme. Il se pourrait alors qu'un feu de signalisation soit nécessaire pour signaler les mouvements du portail au public, notamment pour les portails automatiques donnant accès à une rue bondée.

Le propriétaire d'une maison disposant d'un portail automatique **doit avoir en sa possession** des documents attestant le bon fonctionnement de son portail et paraphés par un responsable reconnu des autorités. Ce document devra contenir entre autres : un certificat CE, un certificat d'essais et un carnet d'entretien.

## Les différents accessoires de sécurités que doivent avoir un portail

S'ils ne sont pas achetés avec le portail, vous pouvez vous procurer ces accessoires auprès des fournisseurs qui pourront alors vous garantir une sécurité optimale à l'utilisation quotidienne de votre portail à système d'ouverture automatique.

Ces accessoires sont :

- un miroir pour faciliter les manœuvres notamment la nuit.
- des cellules photoélectriques qu'on installe face à face pour s'assurer qu'aucun objet ni aucun individu n'entrave l'ouverture ou la fermeture du portail.
- un système d'éclairage tout autour du portail lorsqu'il s'ouvre ou se referme.
- un feu clignotant pour avertir le public de l'ouverture ou de la fermeture du portail.
- une batterie de secours pour assurer le fonctionnement du portail en cas de panne électrique.
- un système de déverrouillage extérieur si l'ouverture manuelle ne fonctionne pas comme il faut.

## Entretien ou maintenance

### Un contrat d'entretien ou de maintenance est-il obligatoire pour un particulier ?

- NON, ce n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Nous conseillons de contacter un professionnel qui saura établir avec le propriétaire un plan périodique d'entretien adapté en fonction de la fréquence et des conditions d'utilisation.

### Un contrat d'entretien ou de maintenance est-il obligatoire pour le collectif et l'industriel ?

- OUI, tout exploitant d'une porte automatique est dans l'obligation d'associer à cette dernière un contrat d'entretien. Une visite de maintenance est nécessaire en général tous les 6 mois (sauf spécification contraire du fabricant). Le client peut souhaiter également augmenter la fréquence des visites en imposant, par exemple, une visite mensuelle.
- Le professionnel qui procède à la visite engage sa responsabilité. Il doit non seulement s'assurer du bon fonctionnement de la fermeture, mais également de l'état général de la porte et de l'efficacité des dispositifs de sécurité. Pour permettre une traçabilité des interventions, il est obligatoire de remplir le registre de maintenance.

### Quels sont les documents importants ?

- Les instructions nécessaires au bon fonctionnement de l'installation
- La déclaration de conformité
- Les instructions d'utilisation
- Le livret d'entretien
- Le registre de maintenance